

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION DE LA LETTRE D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'UCA POUR 2026**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 27 JUIN 2025,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu l'avis du Directoire en date du 16 juin 2025 ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver la lettre d'orientations budgétaires 2026 de l'EPE UCA telle que jointe en annexe.

Membres en exercice : 41

Votes : 25

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 8

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 1 juillet 2025

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DELIB_CA_20250627_01

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

Conseil d'administration de Clermont Auvergne INP –1 juillet 2025

*Conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de
Clermont-Ferrand – 8 juillet 2025*

Conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne -27 juin 2025

*Débat pour approbation de la Lettre d'Orientations Budgétaires 2026 de l'EPE
UCA*

La lettre d'orientations budgétaires (LOB) a pour objectif de traduire en termes financiers les axes stratégiques communs de l'Université Clermont Auvergne (UCA), établissement public expérimental, de Clermont Auvergne INP et de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand (ENSACF).

Le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne, le Conseil d'Administration de Clermont Auvergne INP (CA INP) et le Conseil d'Administration de l'ENSACF sont donc invités à débattre et à arrêter les grandes orientations budgétaires qui permettront la construction du budget 2026 des trois établissements.

Ces orientations tiennent compte du contexte général institutionnel et économique dans lequel s'inscrit ce débat et de la prospective financière menée à l'échelle de l'UCA, analyse mise à jour et présentée au CA du 23 mai 2025.

I - Contexte de la construction budgétaire 2026

Le budget 2026 constitue le dernier budget du contrat 2021-2026 dont les objectifs sont déclinés dans le projet d'établissement, les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), les projets des établissements composantes, et les projets de services des directions centrales de l'EPE UCA. L'EPE est en phase de préparation de sortie de l'expérimentation dans la perspective de création d'un Grand Etablissement au 1^{er} janvier 2027 au sein duquel deux établissements-composantes (CA INP et ENSACF).

Le contexte économique actuel et la limitation de l'engagement de l'Etat pèsent fortement sur les perspectives de développement des activités et justifient la poursuite de la maîtrise des dépenses et le développement des ressources propres.

Le dialogue avec l'Etat va s'articuler autour d'une rénovation de l'allocation des moyens, réforme de la SCSP, généralisation des COMP actuellement en test avec les universités de Nouvelle Aquitaine et PACA. Il en découle une incertitude quant au niveau des moyens à prévoir.

II – Les objectifs de la LOB 2026 à l'échelle de l'EPE

L'équilibre des comptes de résultats en 2026 est l'objectif primordial qui guide la stratégie déployée à l'échelle de l'EPE. Elle doit également se traduire au travers des indicateurs de soutenabilité budgétaire à savoir un niveau de trésorerie et de fonds de roulement au-dessus des seuils de vigilance (15 et 30 jours) et un taux de rigidité de la masse salariale inférieur à 83%. Dans cet objectif, plusieurs leviers sont activés et déclinés dans les établissements de l'EPE UCA comme détaillé ci-dessous :

- La limitation de la hausse de la masse salariale : Cet objectif de limitation de la hausse de masse salariale se traduit par une hausse contenue sur l'ensemble de la masse salariale prenant en compte le GVT, ce qui, compte tenu de la hausse mécanique de la masse salariale et de la volonté partagée de revaloriser le régime indemnitaire des personnels de catégorie C, suppose de définir des contraintes appropriées.
- La réduction des dépenses de fonctionnement : Cet objectif se traduit par la poursuite à intensifier des efforts engagés en 2025. La cible se porte sur les dépenses de gestion courante en prenant en compte la notion de dépenses compressibles et incompressibles (niveau plancher de ces dernières dépenses).
- Le recentrage des opérations immobilières.
- L'augmentation des ressources propres. Afin de pouvoir couvrir les besoins pérennes des établissements, qui ne le sont pas par la seule SCSP, une augmentation des ressources propres est nécessaire. En effet, ces dernières ne permettent pas de financer à ce jour l'ensemble de la masse salariale sur besoins permanents. Cet écart est de l'ordre de 10% pour l'UCA par exemple.
- L'amélioration des prévisions budgétaires (pour l'UCA et CA INP).

III – Les objectifs de la LOB 2026 déclinés dans les établissements, et leur trajectoire pluriannuelle

III-1 Limitation de la hausse de la masse salariale :

A- UCA

L'UCA doit poursuivre la maîtrise des dépenses dont celles de masse salariale, ainsi que le développement de ses ressources propres. Le budget 2026 s'inscrit, comme celui de 2025, dans la poursuite du plan d'action budgétaire 2025-2027 votés par le CA EPE le 23 mai dernier. L'UCA est engagé dans un travail de priorisation et de redimensionnement de ses activités et de l'offre de formation afin de maintenir sa dynamique de développement en l'ajustant à ses moyens notamment RH.

Cet objectif de limitation de la hausse de masse salariale présenté dans le plan d'action se traduit en 2026 par une hausse de +0,5% (par rapport au BR1 2025) de +0,7% en 2027. Sur les exercices suivants, cette hausse doit être contenue à +2% sur l'ensemble de la masse salariale prenant en compte le GVT.

Cet objectif suppose, compte tenu de la hausse mécanique de la masse salariale et de la volonté de revaloriser le régime indemnitaire des personnels de catégorie C, de maintenir les contraintes mises

en œuvre dans le cadre de la campagne d'emploi 2025 et prendre des mesures supplémentaires sur 2026.

Les conditions de mise en œuvre de cette cible sont détaillées dans La LORH soumise également au vote du CA dans sa séance du 27 juin 2025 et sont conformes aux mesures présentées à la DRAES en janvier 2025.

B- CA INP

Les équilibres de Clermont Auvergne INP sont encore biaisés par la non intégration de la masse salariale des agents mis pour emploi par l'UCA (PNA). L'exercice 2026 est le dernier dans le périmètre employeur actuel et la préparation de la sortie d'expérimentation sur le volet RH, avec la perspective d'intégration des personnels actuellement en PNA, sera travaillé dès la rentrée 2025 sur la base de données factuelles et simulations.

Sur ce budget rectificatif BR1 2025, l'augmentation de la masse salariale est de +9 % au global / COFI 2024 et s'expliquent en partie par la vague de recrutement des projets sur ressources fléchées. En excluant ces projets fléchés, la masse salariale serait en hausse de 2%.

Il importera de poursuivre une politique de prudence avec la construction du budget initial 2026, d'accélérer la maîtrise de son évolution, en lien notamment avec l'absence de financement du GVT, l'absence de financement complet de certaines mesures réglementaires ou encore en lien avec l'extension aux personnels contractuels de dispositifs réglementaires dont le financement par l'Etat est calculé sur la base des seuls fonctionnaires. Il est à souligner que la finalisation de l'harmonisation RH, notamment sur référentiel horaire concernant les ES, induit une augmentation mécanique de la MS dès la rentrée 2025 évaluée à 40K€/an.

Cette dernière année de l'expérimentation devra engager la réflexion sur le CIA en lien avec la volonté partagée de revaloriser le régime indemnitaire des personnels de catégorie C. En effet, le régime indemnitaire s'appliquera de façon similaire pour tout agent salarié de CA INP à compter du 1^{er} janvier 2027.

Enfin, une étude des opportunités de mutualisation intra CA INP a été engagée qui pourrait identifier, à moyen terme, des marges d'efficience et d'économie.

C- ENSACF

Le plan d'économies et de maîtrise des dépenses, engagé depuis 2 ans (-7.5 ETPT, baisse des consommations de fluides, renégociation de certains contrats, vente de biens aux enchères...), initialement destiné à retrouver des marges de manœuvre **ne suffit plus** à maintenir les activités de l'école à leur niveau antérieur (diminution de la fréquence des voyages envisagée pour certains domaines d'études, limitation du nombre de nuitées, etc.).

Il est important de noter que l'ENSACF a mené depuis 3 ans un travail ambitieux de rationalisation des coûts, des ETPT et des consommations des fluides.

L'école a engagé depuis 2022 une réduction de sa masse salariale T3. Avec -30% d'ETPT en 3 ans, l'ENSACF a atteint sa limite critique. Il n'est plus possible pour l'ENSACF de descendre sous les 22 ETPT notifiés.

La masse salariale sera donc contenue autour de 1 million d'euros, sous le plafond d'emploi, avec évolution de +5% en raison du glissement vieillesse technicité (GVT).

Néanmoins, la mesure de revalorisation des enseignants contractuels T3, normalement compensée en totalité par le ministère de la culture est évaluée à près de 100 000€.

III-2 Réduction des dépenses de fonctionnement

A- UCA

L'objectif consiste en une diminution à hauteur de -1% de ces dépenses de gestion courante par rapport à l'exécution 2025, hors fluides dont l'évolution reste encore incertaine et soumise à des facteurs exogènes. Une rationalisation des dépenses sera recherchée notamment dans le champ de la communication, des frais de réception et de mission.

B- CA INP

Après une correction de -5% sur les dépenses de fonctionnement courant au BR1, il est nécessaire de travailler à l'optimisation et la rationalisation de ces dépenses. L'objectif est d'identifier les postes de dépenses dont la réduction ne dégradera pas de façon significative la qualité de nos activités, tout en prenant en compte des objectifs de développement durable, notamment :

- Frais de bouche (réception, restauration, ...) ;
- Frais de déplacements et missions ;
- Dépenses d'impression ;
- Communication.

C- ENSACF

Les projections 2026-2028 en fonctionnement ont été réalisées sur la base des crédits ouverts en 2025 augmentés des projets particuliers identifiés et d'une inflation estimée à 1.75% en 2026 et 2% les années suivantes selon les directives du PLF2026.

Elles s'appuient sur un plan complet de pilotage des dépenses pédagogiques et plan de maîtrise des coûts de l'énergie. Ce dernier fait suite à un audit complet des installations de l'école accompagné des mesures de remédiation qui sont mises en place progressivement depuis 2023.

III-3 Recentrage des opérations d'investissement sur les opérations prioritaires

A- UCA

Les opérations immobilières ont fait l'objet d'un réexamen en fonction de leur niveau de maturité (niveau d'engagement et certitude de financements externes). L'objectif est de conduire les opérations à maturité forte et de suspendre celles dites modérées et actuellement sans cofinancement, conformément également aux engagements pris auprès de la DRAES. Cet ajustement pluriannuel est

intervenir lors du BR1 2025. Les opérations suspendues concernent la réhabilitation du bâtiment Carnot, la BU des Cézeaux, l'étude sur l'amélioration des performances du pôle Chimie, les protections solaires du PPIO, l'installation des panneaux photovoltaïques et la tranche optionnelle de la réhabilitation du site de Gergovia. Cela a pour effet de différer les inscriptions budgétaires prévues en pluriannuel, et d'influer sur le niveau du FDR et de la trésorerie.

Par ailleurs, le recours à l'emprunt, qui fait actuellement l'objet de discussions avec la BEI et l'Etat, pourrait permettre de limiter l'impact sur le fonds de roulement et la trésorerie des décaissements de l'UCA relatifs aux opérations immobilières du SPSI.

-Les investissements relatifs aux différents contrats (recherche, APP) sont priorisés en fonction de leur degré d'avancement.

-Enfin les investissements financés sur la seule SCSP seront réalisés en les priorisant : nécessités liées à la sécurité ou la continuité des activités.

B- CA INP

2025 marque la fin du PPI immobilier et l'engagement dans un programme d'envergure dans le cadre du CPER, par ailleurs un certain nombre d'opérations de sécurité sont indispensables suite aux visites réglementaires.

Dans ce contexte, les investissements immobiliers seront limités en 2026 aux :

- Finalisation des opérations inscrites au PPI 2022-2025 ;
- CPER ;
- Opérations liées à la sécurité ;
- Opérations bénéficiant d'un financement externe en investissement.

C- ENSACF

Au-delà des projets d'investissement courant, notamment en informatique, des nombreux projets bâtimentaires inscrits au SPSI doivent voir le jour : le projet restauration, la création d'un espace reprographie-productif pour les étudiants, réaménagement du hall d'accueil et de la cafeteria (travaux décalés au BI 2026) et poursuite des travaux du parc Sabourin.

III-4 Accroissement des ressources propres

A- UCA

Afin de pouvoir couvrir les besoins pérennes de l'établissement, une augmentation des ressources propres est nécessaire, ces dernières permettant, comme précisé ci-dessus, de financer à ce les 10% de notre masse salariale sur besoins permanents non financés par la SCSP. Un objectif de + 3M€ par rapport à 2025 est ciblé pour l'exercice 2026.

L'accent doit être porté, à tous les niveaux de l'établissement, sur une facturation régulière et un suivi rigoureux des recettes (FC, Apprentissage, subventions diverses) garantissant un recouvrement le plus

efficient possible. Il est cependant nécessaire de prendre en compte pour l'atteinte de cette cible l'impact des dispositions nouvelles relatives au niveau de prise en charge de l'apprentissage.

B- CA INP

Plusieurs impacts doivent être considérés dans un contexte national en évolution, en lien avec les Conférences de GE et réseaux :

- dispositions nouvelles sur le financement de l'apprentissage et l'alternance ;
- évolution des droits pour les diplômés d'ingénieurs ;
- régulation de l'enseignement privé ;
- incertitude sur de nouveaux AAP, attente des AMI CMA 2 et 3.

L'augmentation conjoncturelle des ressources fléchées sur réponses fructueuses à des appels à projets (CMA France 2030, Plan Région Ingénieurs, PEA, etc.), conduit à prendre en compte des recrutements sur ces ressources et d'en tirer parti dans une logique d'optimisation. Toutefois l'incertitude demeure sur de possibles nouveaux AAP à venir pour sortir d'un contexte d'opportunisme et s'inscrire dans une continuité.

Enfin, une politique d'augmentation des ressources propres et ressources fléchées exige un suivi spécifique professionnalisé :

- Pour anticiper et intégrer la part de financement propre attendu par les financeurs des AAP et subventions ;
- Pour garantir le niveau attendu des recouvrements.

C- ENSACF

Le développement des 4 axes suivants se poursuit : les ressources liées au solde de la taxe d'apprentissage, les mises à dispositions payantes des locaux de l'école, le mécénat, la recherche active de financements par appel à projets et partenariat.

De nouvelles modalités de fléchage et de collecte de la TA ont été mises en place par l'Etat en 2024. Le solde de la TA est désormais collecté par la Caisse des Dépôts et Consignations. Les objectifs sont de confirmer la structuration de la communication, mettre à jour les listes de diffusion de façon pertinente et d'adopter une stratégie plus individuelle avec certains partenaires potentiels plus conséquents.

III-5 Amélioration des prévisions budgétaires

A- UCA

Le plan de fiabilisation du pilotage budgétaire voté au CA du 31 janvier 2025 sera poursuivi. Il est crucial de mener ce travail et pouvoir rapprocher les prévisions des exécutions antérieures en intégrant la part d'écart constaté afin de se rapprocher de l'exécution à venir.

B- CA INP

Clermont Auvergne INP va accentuer son objectif de renforcement des prévisions budgétaires avec et grâce notamment au renforcement du contrôle interne budgétaire. Les premières délibérations concrètes prises en CA ou par directive (abaissement du plancher des ressources fléchées suivies spécifiquement, circulaire de gestion des reliquats aux contrats pluri annuel) vont dans ce sens et devront être renforcés. Il a aussi été recentralisé à la DAF un binôme de gestionnaire des projets structurants qui permet un meilleur suivi mais aussi une meilleure efficacité dans l'utilisation de ces ressources.

III-6 Moyens associés à ces objectifs

- **Plan de fiabilisation du pilotage budgétaire** : présenté au conseil d'administration de l'UCA et à poursuivre.
- **Priorisation et redimensionnement des activités** : mettre en corrélation nos ambitions avec la capacité à faire (RH et financière) de l'EPE, en tenant compte des contraintes budgétaires. Impact sur les dépenses.
- **Un nouveau modèle économique intégrant de nouvelles modalités d'allocation des moyens** : les nouvelles modalités d'allocation des moyens expérimentées en 2025 reposent sur des attributions d'enveloppes avec un montant maximal de dépenses notifié (RH, fonctionnement) permettant de garantir la soutenabilité financière de l'établissement. Ce nouveau modèle économique intégrera également et dès fin 2025 **un cadrage des AAP** avec une limitation de la part d'autofinancement, du taux de saturation de la MS, la supervision des réponses aux AAP, et la projection des emplois.
- **Pilotage budgétaire** : dans le cadre du travail mené sur la subsidiarité, les Instituts ont un rôle accru dans le pilotage de proximité, dans l'objectif du respect des engagements par les structures.
- **Pilotage de la MS** : Ce pilotage consiste à contrôler l'exécution budgétaire de la masse salariale en analysant les écarts par rapport à la programmation et à l'ajuster au moment des budgets rectificatifs. Ainsi, l'objectif est de se rapprocher d'une prévision d'exécution en intégrant les écarts constatés sur les années antérieures. Le déploiement du système d'information SIHAM PMS permettant de piloter la masse salariale de manière plus sécurisée vient d'être lancé et devrait se finaliser courant 2026-27. Ce projet nécessitera une adaptation de la part de tous les acteurs concernés. (Gouvernance, directions, structures...).
- **Cadrage des dépenses** : programmation des achats (PAA), mise en place de politiques de consommation sur des segments d'achat (validation par la commission des achats), mutualisation des achats, suivi des indicateurs du SPASER, achat responsable, politique des déplacements en lien avec le PDM, suivi des achats via le SI achats OPC.

Conclusion :

Les objectifs budgétaires proposés dans cette LOB garantissent à l'EPE (UCA et ses établissements composantes) une soutenabilité financière à moyen et long terme, avec le dégagement de marges de manœuvre pour s'adapter au changement de contexte économique et démographique, tout en poursuivant un projet de développement ambitieux. Il suppose un travail de fond et à long terme sur la structure de l'établissement et la priorisation de ses activités. La situation financière saine et soutenable de l'UCA est un prérequis nécessaire à l'UCA pour poursuivre sa politique d'investissement pour l'avenir et pour mettre en œuvre dans des conditions sereines son futur projet d'établissement, en lien avec la sortie d'expérimentation.

L'année 2026 est également marquée par la poursuite de la préparation, déjà engagée depuis près de 4 ans, de la sortie d'expérimentation de l'EPE en Grand Etablissement. Les impacts budgétaires associés se traduiront sur l'exercice suivant et ne sont donc pas abordés ici.